

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## ■ I. Généralités

Les présentes dispositions déterminent les conditions générales des prestations (conseils en Communication et Marketing, créations et réalisations graphiques et publicitaires, ci-après « les Prestations ») réalisées par la société bb&b (ci-après « bb&b ») auprès de ses clients (ci-après « le Client »). Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales, qui s'appliquent en tout état de cause et nonobstant toute stipulation contraire non expressément acceptée par bb&b. La commande devient ferme et le contrat de prestation de services parfait dès la signature par le client, ou toute autre forme d'acceptation, du devis préalablement établi par bb&b détaillant les conditions particulières de la prestation proposée.

## ■ II. Prestations

Les prestations réalisées par bb&b sont décrites dans le devis qu'elle adresse au client. L'exécution des prestations par bb&b ne débutera qu'après acceptation expresse du devis par le client.

Dans certains projets, pour lesquels il est impossible de définir à priori le temps nécessaire à leur réalisation (en raison de leur complexité ou de leur envergure incertaine), bb&b se réserve la possibilité de faire figurer dans son devis un nombre provisionnel d'heures, qui sera donc susceptible de variation, accompagné du coût horaire. Si cette provision d'heures devait être dépassée, le client en sera immédiatement informé. Un rapport détaillé lui sera adressé afin de lui permettre d'être pleinement averti de l'évolution du projet et du coût final de la prestation.

Les réalisations de bb&b telles que décrites dans le devis incluent deux phases de relecture par le client. Au delà de ces deux étapes, toute nouvelle correction donnera lieu à une facturation supplémentaire calculée sur la base du temps passé au taux horaire de 90 € HT.

Dans le cadre de ses missions de conception/création, bb&b s'engage à présenter un nombre limité de propositions tel que précisé dans le devis correspondant au projet. En cas de refus par le client, bb&b présentera de nouvelles propositions au nombre maximal équivalent à celui de la première série. En cas de refus de ces dernières propositions, bb&b se réserve le droit de mettre un terme à sa collaboration avec le client. Celui-ci devra alors s'acquitter d'une indemnité égale au montant de la prestation devisée et engagée ainsi que de l'ensemble des frais avancés par bb&b.

Toute annulation ou interruption des prestations en cours par le client donnera lieu à une facturation calculée sur la base du temps passé au taux horaire de 150 € HT, frais en sus sur justificatifs.

## ■ III. Délais d'intervention

Les délais précisés dans le devis que bb&b adresse au client sont des délais indicatifs. Par conséquent, l'acceptation du devis par le client vaut acceptation des délais d'intervention qui y sont précisés ainsi que de leur caractère simplement indicatif. De ce fait, le retard dans la livraison des prestations de bb&b ne pourra en aucune façon justifier ni l'annulation de sa commande ni retenue ou réduction sur le prix d'aucune sorte par le client.

Cependant, en cas de délais fixes exigés par écrit par le client, bb&b fournira à celui-ci un calendrier détaillé des opérations à respecter par les deux parties. Dans l'hypothèse où bb&b devrait faire face à des frais rendus nécessaires par le non respect des obligations du client, ces frais seront intégralement pris en charge par le client. bb&b ne répondra des délais fixes que dans la mesure où le client aura respecté ses propres engagements tels que figurant dans le calendrier détaillé.

#### ■ IV. Éléments confiés à la société bb&b

Le client prend toutes les mesures nécessaires à la copie et à la sauvegarde de tous les éléments confiés à bb&b pour la réalisation de ses prestations, bb&b s'efforçant de restituer au client après la réalisation de ses prestations les éléments ainsi confiés. Toutefois, à défaut de restitution pour quelle cause que ce soit (destruction ou autres), bb&b n'encourra aucune responsabilité de ce fait.

#### ■ V. Prix

Le prix des prestations réalisées par bb&b est stipulé dans le devis accepté par le client. Le prix s'entend H.T. et hors frais.

Les frais annexes de prestation, notamment les frais de déplacement et d'hébergement, engagés par bb&b à la demande du client, lui seront remboursés par celui-ci sur présentation de justificatifs.

#### ■ VI. Modalités de paiement

Le règlement des factures s'effectue selon les conditions fixées dans le devis ou à défaut, à 30 jours date de facturation. Le devis précise le montant et la périodicité des acomptes éventuellement demandés au client.

Tout défaut ou retard de paiement, y compris dans le paiement des acomptes, entraînera l'application d'une majoration de retard égale au taux d'intérêt légal en cours au jour de l'exigibilité du paiement augmenté de 4 points et pourra justifier la suspension de ses prestations par bb&b ou la résiliation du contrat passé avec le client, les acomptes déjà réglés étant conservés par bb&b à titre de premières indemnités, sans préjudice de toutes autres. Une indemnité forfaitaire, fixée à 40€, sera réclamée pour frais de recouvrement.

#### ■ VII. Propriété intellectuelle et artistique

bb&b garantit disposer des droits de propriété intellectuelle sur les prestations rendues au client.

Le client autorise bb&b à faire appel à des tiers pour la réalisation de ses prestations, bb&b garantissant le client de l'acquisition des droits de propriété intellectuelle auprès des tiers en fonction de l'utilisation par le client des prestations réalisées par bb&b.

Les créations conçues et réalisées par bb&b en sa qualité de Maître d'œuvre et sous sa responsabilité constituent des œuvres collectives qui porteront obligatoirement la signature bb&b. bb&b est investie, à ce titre, sur celles-ci, des droits d'auteurs. Le prix de cession des droits, droits voisins et droits à l'image sont devisés séparément en fonction de l'étendue envisagée pour leur exploitation.

Toute exploitation non prévue au devis initial devra faire l'objet d'une autorisation expresse par bb&b, et une rémunération supplémentaire sera à définir entre les deux parties.

Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de bb&b. Seul le produit fini sera adressé au Client. A défaut d'une telle mention, si le Client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce document devra être demandé.

### ■ VIII. Responsabilité

Le client garantit avoir les droits et/ou autorisations nécessaires en vue de confier à bb&b l'ensemble des documents, supports, informations de toute nature qu'il lui remettra, ainsi que l'exactitude de ceux-ci, pour permettre à bb&b de réaliser ses prestations. Le client garantit de ce fait bb&b de toutes les conséquences, financières ou autres, de toutes réclamations et/ou actions de tiers de ce fait et reconnaît que bb&b ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable, à quelque titre que ce soit, des inexactitudes des documents, supports et informations de toute nature qu'il lui aura fournis.

Les prestations de bb&b consistant en des conseils et créations, bb&b ne s'engage au titre du contrat passé avec le client qu'à des obligations de moyens consistant à proposer au client des produits et prestations susceptibles de répondre à ses attentes publicitaires et marketing au regard des éléments et informations qui lui auront été fournis.

En conséquence, bb&b n'encourra aucune responsabilité d'aucune sorte pour le cas où les prestations rendues ne satisferaient pas les attentes publicitaires du client.

### ■ IX. Jurisdiction

Toute contestation pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, y compris les conditions particulières, relèvera de la compétence des tribunaux de Paris.